



TF EXPERTISE

DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Attestation de surface habitable

Numéro de dossier : 0990/TFE/2022
Date du repérage : 18/08/2022
Heure d'arrivée : 08 h 35
Durée du repérage : 02 h 20

La présente mission consiste à établir une attestation relative à la surface habitable des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, n° 2009-323 du 25 mars 2009 au regard du code de la construction et de l'habitation et conformément à l'article 1 de la loi n° 89-462 DU 6 Juillet 1989 et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, en vue de reporter leur superficie dans le bail d'habitation d'un logement vide en résidence principale et le décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 recodifiant la partie réglementaire du livre Ier du code de la construction et de l'habitation.

Décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 - La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Désignation du ou des bâtiments	Désignation du propriétaire
Commune : 38590 SILLANS Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : , Lot numéro Non communiqué	
Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)	Repérage
	Périmètre de repérage : Ensemble de la propriété
Désignation de l'opérateur de diagnostic	
Nom et prénom : Jianinas damien Raison sociale et nom de l'entreprise : TF expertise Adresse : 4 rue victor Hugo 38690 Le Grand Lemps Numéro SIRET : 840070239RCSVienne Désignation de la compagnie d'assurance : ... Gan assurances Numéro de police et date de validité : 455.545.455 - 01/06/2021 au 31/05/2022	
Surface habitable en m² du ou des lot(s)	

Surface habitable totale : 130,51 m² (cent trente mètres carrés cinquante et un)
Surface au sol totale : 130,51 m² (cent trente mètres carrés cinquante et un)

Résultat du repérage

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Liste des pièces non visitées :
Rez de jardin - Atelier (Absence de clef)

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
M. GERBERT

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Commentaires
1er étage - Chambre 1	12,85	12,85	
1er étage - Chambre 2	13,94	13,94	
1er étage - Chambre 3	15,49	15,49	
1er étage - Placard 1	1,86	1,86	
1er étage - Wc 1	1,78	1,78	
1er étage - Dégagement 1	4,58	4,58	
1er étage - Salle d'eau	3,57	3,57	
1er étage - Placard 2	1,75	1,75	
Rez de chaussée - Entrée	5,55	5,55	
Rez de chaussée - Cuisine	15,96	15,96	
Rez de chaussée - Séjour	21,18	21,18	
Rez de chaussée - Arrière-cuisine	8,62	8,62	
Rez de chaussée - Dégagement 2	2,34	2,34	
Rez de chaussée - Chaufferie	3,62	3,62	
Rez de chaussée - Pièce	17,42	17,42	

Superficie habitable en m² du ou des lot(s) :

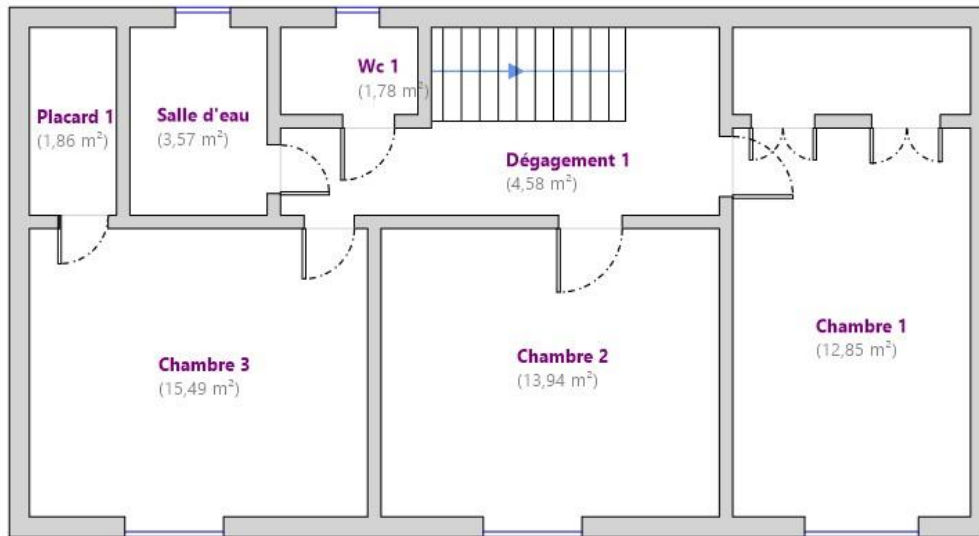
Surface habitable totale : 130,51 m² (cent trente mètres carrés cinquante et un)
Surface au sol totale : 130,51 m² (cent trente mètres carrés cinquante et un)

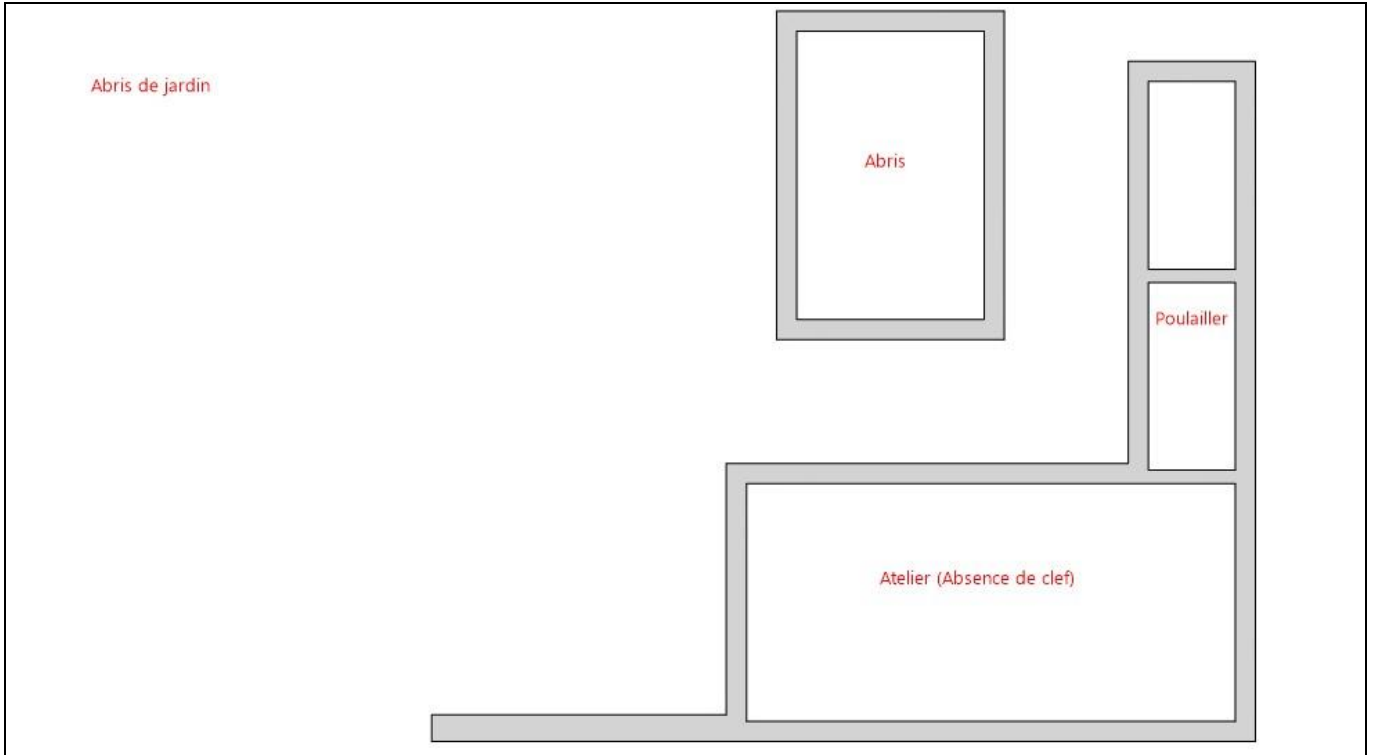
Fait à **SILLANS**, le **18/08/2022**

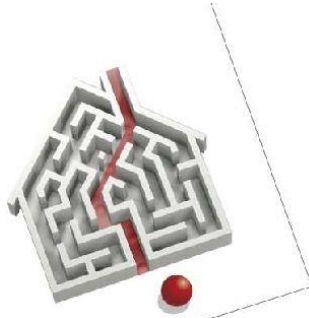
Par : **Jianinas damien**



Aucun document n'a été mis en annexe







Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI4597 Version 002

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur JIANINAS Damien

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 28/11/2017 - Date d'expiration : 27/11/2022
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 23/01/2018 - Date d'expiration : 22/01/2023
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 30/10/2017 - Date d'expiration : 29/10/2022
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 31/10/2017 - Date d'expiration : 30/10/2022
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 12/02/2018 - Date d'expiration : 11/02/2023

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 09/04/2018.



* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.

** Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C.1 et examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.


 Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnosticueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire


 ACCREDITATION
N° 4-03-24
PORTEE
CERTIFICATION
DES PERSONNES
WWW.COFRAC.FR

CPE DI DR 11 rev13